

## **PROJET DE REDEVELOPPEMENT RESIDENTIEL - MIRELIS**

### **Questions de la commission adressées au promoteur**

**Par courriel, le 19 novembre 2012**

**a/s : M. Claude Provencher, Provencher Roy architectes**

**cc :**

**M. Solly Karkoukly, Les Investissements Mirelis Ltée**

**M. Patrice Leroy, Provencher Roy + Associés, Architectes**

1. Une estimation du nombre requis de stations Bixi et Communauto a-t-elle été effectuée ? Si oui, peut-on en connaître les résultats (combien et localisation préférentielle) ?
2. Les 182 cases de stationnement pour vélos prévues en sous-sol sont-elles exclusivement réservées aux résidents des logements privés ? Si oui, qu'a-t-on prévu à ce chapitre pour les résidents des logements sociaux ?
3. Dans le bail signé avec la SAQ, le stationnement est-il inclus ? Si oui, un nombre de case de stationnement minimum est-il garanti ?
4. Qui sera responsable de la vente ou de la location des espaces commerciaux et de services privés ? Dans l'éventualité où le promoteur demeure propriétaire de certains espaces, siègera-t-il au conseil d'administration des copropriétaires ?
5. En raison de la superficie maximale autorisée de 400 mètres carrés pour les espaces commerciaux et de services, comment le cloisonnement des espaces va-t-il être déterminé pour maximiser l'animation sur rue, au moyen notamment d'accès extérieurs directs pour la majorité des établissements commerciaux ?
6. L'espace communautaire proposé a-t-il un accès extérieur direct ? Cet espace est-il réservé aux résidents des logements sociaux ?
7. Outre les locaux utilisés par la SAQ, quelle est l'occupation actuelle des bâtiments sis aux 6650 et 6666, rue Saint-Urbain ? Combien de locaux sont occupés et par quel type d'entreprises ? Au moment de libérer les espaces, l'arrondissement est-il en mesure d'offrir un accompagnement pour la relocalisation des entreprises ?
8. Avez-vous à décontaminer certains espaces, à même le bâti existant (amiante, plomb, etc.) ou ailleurs sur la propriété (sols, etc.) ? Si tel est le cas, quelles sont les mesures envisagées ?
9. Comment la gestion des déchets, incluant le recyclage et le compostage, est-elle prévue au sous-sol, à l'étage et à l'intérieur des unités résidentielles ? Les modalités prévues sont-elles identiques tant pour les logements privés que pour les logements sociaux ?
10. Des espaces dédiés à des activités d'agriculture urbaine tels des potagers sont-ils prévus sur le site, par exemple à même les espaces paysagers ?